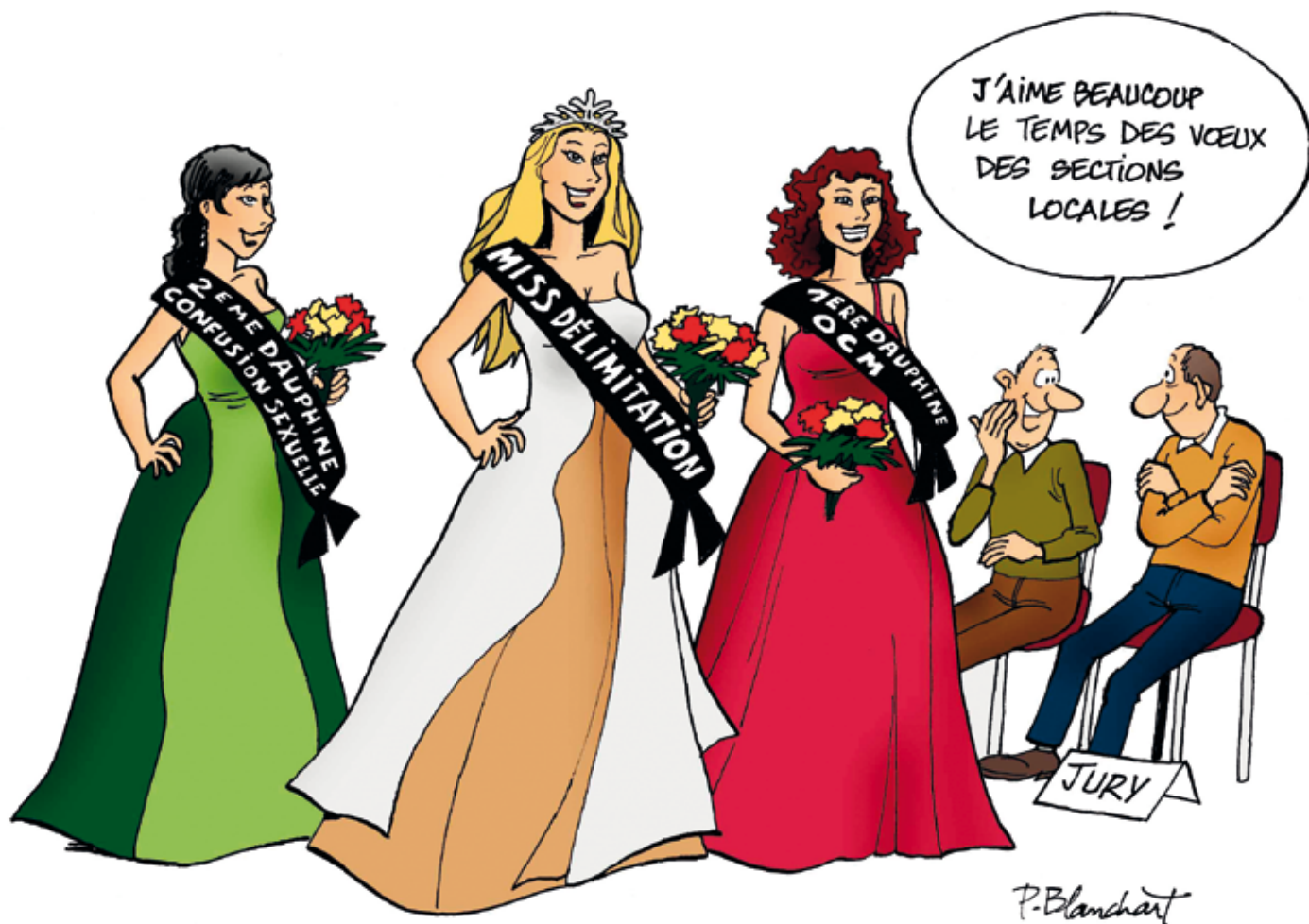


## SYNTHÈSE DES VŒUX DES SECTIONS LOCALES DU SGV



# La délimitation, élue dossier syndical 2008

126 présidents ont joué le jeu en renvoyant leurs feuilles de vœux.

Comme chaque année le SGV a demandé à ses sections de lui faire part de leurs sentiments sur les sujets syndicaux : délimitation, droits de plantations, situation économique, contrat interprofessionnel, confusion sexuelle, etc. Le taux de réponse, au-delà de 50 %, reste bon. A l'aube d'une nouvelle saison de réunions syndicales pour les sections locales, un retour sur les préoccupations de 2008 s'impose.

**Sans surprise**, la palme du dossier le plus souvent évoqué dans les vœux est aisément remportée par la révision de l'aire géographique. 70 sections sur 126 en parlent et expriment clairement la volonté de suivre de très près le sujet : *nous souhaiterions recevoir un compte rendu régulier sur l'avancée des travaux, les vignerons veulent la plus grande transparence sur la révision de la délimitation parcellaire (critères, calendrier, etc.)*. Quelques-unes déplorent la lenteur tout administrative du dossier : *la révision de l'aire avance trop lentement. Les terres AOC risquent d'arriver au mauvais moment. Si les ventes continuent une telle progression, il faudrait peut-être aller plus vite.*

D'autres sections soulignent que derrière la délimitation se cachent des enjeux d'image du champagne et un risque médiatique : *le fait de retirer des communes de la zone de pro-*

*duction actuelle nous inquiète beaucoup. Comment expliquer à nos consommateurs (surtout à la presse mondiale) que jusqu'à présent nous élaborions du champagne avec des raisins provenant de zones non dignes de l'appellation champagne mais que demain, nous allons rétablir les choses comme elles doivent être? Que se passe-t-il dans l'esprit du consommateur quand il lit une presse qui sait parfois faire ses choux gras de la délimitation? Un président de section rapporte que certaines réflexions recueillies auprès de clients laissent à penser que l'extension de la zone AOC se ferait au détriment de la qualité (nouvelle zone = zone de moins bonne qualité). Il y a une bonne information auprès du monde viticole et des nouvelles zones, une communication auprès des consommateurs serait-elle nécessaire? Sur cette idée de bien communiquer, une autre section ajoute: ne serait-il pas judicieux de faire un point presse où les professionnels champenois expliqueraient en détail ce vaste chantier de révision de l'aire AOC, évitant ainsi les déclarations et interviews à sensation? Pensons à notre image... Pour l'anecdote, un président de section, pragmatique, note: en ce qui concerne l'aire géographique, je demande la révision de ma commune. Pour rappel, l'ensemble des communes de la future aire de production sera visité par la commission d'experts sans qu'il y ait besoin de déposer de demande de classement parcellaire.*

## **Délimitation, oui mais avec droits de plantation SVP**

Le corollaire de la délimitation est évidemment la question des droits de plantation et de leur libéralisation telle qu'envisagée par l'Union Européenne dans le cadre de la réforme de l'organisation commune du marché du vin (OCM Vin). À ce sujet, une section prend une position sans équivoque: *ne pas céder à l'Europe le droit de décider pour nous des plantations.* Les inquiétudes sont telles que, pour quelques sections locales, il ne faut pas hésiter, si nécessaire, à remettre en cause la révision de l'aire géographique: *la libéralisation des droits de plantation pourrait coïncider avec la mise en place de la nouvelle délimitation parcellaire, ce qui pourrait se traduire par la plantation de façon anarchique, on imagine la suite... Faut-il réellement poursuivre dans cette voie s'il n'y pas de limite ou de garde-fou? Ne va-t-on pas replanter trop et trop vite? Ne risque-t-on pas de casser l'équilibre champenois et de faire comme d'autres régions viticoles françaises, trop planter et se casser le nez!* En résumé, *il semble primordial que le SGV et la profession viticole restent maîtres des droits de plantation surtout à l'aube de l'agrandissement de l'aire géographique.* Le problème est simple: *l'extension de l'aire de production sera une bonne chose à condition que la profession conserve toujours la maîtrise des droits de plantation et il faut dès à présent faire du lobbying*

*pour conserver notre maîtrise du champagne.* Une section esquisse une solution, si l'Europe libéralise les droits: *nous voudrions que ce soit l'État avec l'aide des régions viticoles qui encadre le dispositif des droits de plantation.*

## **La confusion sexuelle, un classique**

Des questions d'ordre général comme l'évolution des ventes de champagne, la candidature de la Champagne au patrimoine mondial de l'Unesco ou la nécessité d'un accord interprofessionnel sur les contrats d'approvisionnement vignoble-négoce pour pérenniser les équilibres champenois, à des sujets plus locaux comme la mise en place de panneaux dans les villages pour accueillir et orienter les touristes vers les exploitations, les vœux balaient toutes sortes de thématiques parmi lesquelles la confusion sexuelle fait figure de classique. D'année en année, des sections locales, convaincues par cette technique, réclament à corps et à cris un moyen de contraindre les réfractaires: *donner le pouvoir de faire la confusion sexuelle qui peut être arrêtée à cause d'une personne, la progression est stoppée par quelques vigneron qui ne veulent pas coopérer même pour de petites surfaces, et le village devrait y participer dans son ensemble!*

Quelques sections, enfin, ont fait figure de visionnaires et avaient anticipé sur la journée de mobilisation contre la loi Évin: *il faudra bien un jour la clarifier, les dernières informations sur la loi Évin et les jugements qui ont suivi sont très inquiétants. Est-ce que le SGV a des pistes de réflexion pour moderniser cette loi?* Une réponse a été donnée, dans la rue, le 30 octobre dernier. Est-ce que l'État a entendu la profession viticole, la question reste entière... ■

**Christophe Czekaj**